



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Sont absents : M^{me} Juliette Côté, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2015-09-160

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-161

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-162

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 156 310.20 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 09-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2015-09-163

ÉTUDE DE DÉROGATION MINEURE – DEMANDE # 2015-02

Considérant que monsieur Hubert Belzile a effectué le paiement de 250 \$ tel que demande le règlement # 216 – Dérogation mineure.

Considérant que l'aspect dérogatoire du bâtiment est existant depuis la construction originelle (1983) et que jusqu'à maintenant aucun voisin n'a émis d'avis comme quoi la construction lui posait un préjudice.

Considérant que de refuser cette demande causerait un préjudice important à monsieur Belzile allant jusqu'à la perte d'une vente.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'appuyer les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure # 2015-02 soit un bâtiment principal à 6.77 mètres de sa ligne avant au lieu de 7.50 mètres tel que représenté au certificat de location de madame Cynthia Plourde, arpenteure-géomètre, en date du 16 août 2015 sous le numéro # 320 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-164

MANDATER LA FIRME ROCHE DANS LE DOSSIER DU CHANGEMENT DU TUYAU DANS LA RIVIÈRE

Considérant l'urgent besoin de changer le tuyau dans la rivière qui est sectionné depuis l'an passé.

Considérant la nécessité de connaître en détail les données de chaque côté de la rivière.

Considérant la complexité du dossier.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater la firme Roche pour s'occuper du dossier du changement du tuyau dans la rivière, car il y a trop de responsabilité et de détail à voir avant de faire le forage en tant que tel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-165

MANDATER LA FIRME ROCHE POUR LES AUTORISER AUPRÈS DU MAMOT

Sur la proposition Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la firme Roche à communiquer avec le Ministère des affaires Municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) comme représentant de la municipalité au niveau des demandes de subventions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-166

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'ÉTUDE DE SOL POUR LE TUYAU DANS LA RIVIÈRE

Considérant le changement de la conduite d'aqueduc sous la rivière Horton et l'urgent besoin d'avoir des tests de sol conforme et adéquat pour les travaux à réaliser.

Considérant la réception de trois soumissionnaires.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission d'offre de service professionnel la plus basse, c'est-à-dire celle de la compagnie EnGlobe corp. de Rimouski au coût de 5 461.31 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION N° 2015-09-167

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'ABRASIF 2015-2016

Chantal Pelletier se retire de la discussion et de la prise de décision.

Considérant qu'il y avait trois soumissionnaires qui sont venu chercher les documents d'appel d'offre pour l'abrasif 2015-2016.

Considérant la réception de deux soumissions.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver la soumission d'Excavation MTJP au montant de 16 700.12 \$ (4.77 \$/tonnes), taxes incluses. Cette soumission concerne la fourniture, pesée, chargement et mixage de 3 500 tonnes d'abrasifs. Le transport sera réalisé par les Transporteurs en vrac du Témiscouata et la municipalité. Il est de plus résolu qu'un échantillon du matériel proposé soit prélevé par le directeur des travaux publics au site de Cabano et expédié à un laboratoire spécialisé afin de confirmer le calibre du matériel si c'est bien de l'AB-10.

RÉSOLUTION N° 2015-09-168

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ISOLATION BÂTIMENTS EAU POTABLE

Considérant le besoin d'isoler les bâtiments d'eau potable pour que ceux-ci soit conforme et isoler convenablement.

Considérant la réception de deux soumissions.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter la soumission d'Isolation M.J. de Saint-Arsène au montant de 5 434.13 \$ taxes incluses pour l'isolation des bâtiments d'eau potable pour finaliser notre mise aux normes de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-169

DEMANDE DE COMMANDITE – GALA COUNTRY – CLUB SPORTIF DES BIEN D'MÊME – 13 SEPTEMBRE 2015

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'offrir un forfait de deux nuitées dans un chalet de l'établissement *Camping et chalets de Squatec*, et ce à titre de commandite pour le prochain gala country qui aura lieu le dimanche 13 septembre 2015 au Club des Bien d'Même à Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-170

PUBLICITÉ INFO-DIMANCHE – GALA DE L'ENTREPRISES – CAHIER SPÉCIAL

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la publicité dans le cahier spécial du 24^e Gala de l'entreprise qui aura lieu le 3 octobre 2015. Il est de plus résolu de payer la publicité en tant que municipalité hôte un montant de 287.44 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-171

PUBLICITÉ VITALITÉ ÉCONOMIQUE – GALA DE L'ENTREPRISE – REPORTAGE SPÉCIAL

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la publicité en format de carte professionnelle au montant de 275 \$ pour un reportage spécial, en tant que partenaire du 24^e Gala de l'entreprise et municipalité hôte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-172
EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'embaucher monsieur Gabriel Ouellet comme nouveau pompier de la Brigade de pompiers de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LETTRÉ REÇUE DU MAGASIN COOP – ÉMISSION DE PERMIS DE VENTE

Madame Jacqueline Caron, mairesse, a fait état des grandes lignes de la lettre qu'elle a reçue de monsieur Pierre Dubé, directeur général du Magasin Coop de Squatec concernant l'émission de permis de vente aux marchands itinérants. Selon la demande du conseil, la directrice générale devra répondre à monsieur Dubé par lettre du non changement du règlement déjà instauré dans la municipalité.

LETTRÉ REÇUE D'UNE CITOYENNE – RUE SAINT-MICHEL

Madame Jacqueline Caron, mairesse, a fait état des grandes lignes de la lettre qu'elle a reçue d'une citoyenne de la rue Saint-Michel concernant le nouvel éclairage des rues avec des lumières DEL. Selon la demande du conseil, la directrice générale devra répondre à la demande de la citoyenne par lettre du non changement de la lumière de ce secteur, car c'est important pour la sécurité des citoyens étant donné une fin de rue (glissière) et d'un besoin pour la station de pompage des eaux usées.

CONSEIL DES MAIRES DU 17 AOÛT 2015

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois d'août 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2015-09-173
LIVRE DE MADAME CÉLINE MORIN – HISTOIRE POPULAIRE DE SQUATEC

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'appuyer madame Céline Morin pour refaire des copies à la demande de la population de son livre « Histoire populaire de Squatec ». Le prix sera fixé selon le coût pour chaque copie et selon le papier de notre choix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-174
ENTENTE BRIGADIER SCOLAIRE EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS ET LA CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Julie Caron comme brigadière pour la saison 2015-2016. Les conditions de travail sont celles en vigueur depuis le début de l'année 2015. Les partenaires, l'école secondaire Vallée-des-Lacs et la Caisse Desjardins de la Vallée-des-Lacs contribuent respectivement pour un montant de 1 500 \$ et 600 \$. Quant à la municipalité, elle fournit 600 \$ et assure la gestion de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-175

COLLOQUE DE ZONE – AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser les dépenses de frais de déplacement pour le colloque de zone qui est cette année à Saint-Alexandre-de-Kamouraska et qui aura lieu le 10 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-176

CHANGEMENT DANS LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'ajouter un membre du conseil au comité consultatif d'urbanisme (CCU), car en l'absence du président le comité peut siéger. Il est de plus résolu de mandater madame Jacqueline Caron, mairesse comme deuxième membre du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-177

ENTÉRINER L'AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LE SOUPER DU TOURNOI DES POMPIERS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser les dépenses au montant de 414 \$ pour le souper de quelques pompiers au Tournoi des pompiers qui avait lieu du 4 au 6 septembre dernier à Dégelis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

À VENDRE - TUYAUX

Madame Jacqueline Caron, mairesse, a informé la population présente dans l'assemblée que la municipalité a des tuyaux à vendre au garage municipal. Les tuyaux ont un (1) pouce d'épais, six (6) pouces de diamètre et 40 pieds de long. Il faut que les citoyens apportent une enveloppe scellée avec mention dessus – tuyaux. La municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute et ni la plus basse et même aucune soumission.

PROJET - EMBELLISSEMENT

Madame Jacqueline Caron, mairesse, a informé les citoyens dans l'assistance que le projet du belvédère n'est pas un projet qui serait intéressant, car il y a seulement de l'observation s'oiseaux au jardin étoilé. Le comité d'embellissement aurait un projet d'Arboretum qui serait installé au Camping et Chalet Squatec pour être un projet éducatif et instructif. Ce projet serait en partenariat avec les écoles, le terrain de jeux et plusieurs autres organismes. Il est de plus prévu de prendre l'argent qui était octroyé pour le projet du belvédère pour le projet de l'Arboretum au poste 23-080-11-722 des immobilisations.

CONSEIL DES MAIRES DU 17 AOÛT 2015

Jacqueline fait un résumé de la réunion du conseil des maires du mois d'août 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

SUIVI - EAU POTABLE

Jacqueline fait un résumé des recommandations de la compagnie Roche aux citoyens suite à leur visite du 29 juillet 2015. Après que l'on sait ce vers quoi on s'en va, on va rencontrer la population.

SUIVI – PISTE DE VTT ET DE MOTONEIGE

Jacqueline fait un résumé aux citoyens présents dans l'assistance que les travaux de la piste de VTT et de motoneige sont terminés.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – AOÛT 2015

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois d'août 2015. Il y a eu 204 nuitées.

PROMPT RÉTABLISSEMENT – CONSEILLÈRE JULIETTE CÔTÉ

Les membres du conseil et la directrice générale souhaitent à la conseillère madame Juliette Côté un prompt rétablissement suite à son opération.

RÉSOLUTION N° 2015-09-178

MANDATE ROCHE POUR ÉTABLIR LE CONCEPT PRÉALABLE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater la compagnie Roche pour le concept préalable aux plans et devis du projet de désinfection de l'eau potable et pour le dossier de l'eau potable afin d'aller en appel d'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-09-179

PACTE RURAL – PROJET ARBORETUM – LETTRE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'appuyer le comité d'embellissement dans le projet d'arboretum qui sera instauré au Camping et chalet Squatec auprès du pacte rural. Ce projet remplace celui du belvédère, qui selon le conseil, n'avait pas beaucoup d'objectif sauf l'observation d'oiseaux. Le projet d'arboretum a pour mission d'être éducatif et instructif pour les écoles, le terrain de jeux et tout autre groupe d'âge. Il y aura aussi des jeux : le serpent échelle (grandeur de 20' x 20'), la marelle (16 pieds de long) et le tic-tac-toe (grandeur de 10' x 10') en couleur. L'objectif premier serait d'améliorer nos attraits touristiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 45.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière